

DILOY'S

Société Anonyme
au capital de 500 000 euros
Siège social : 2, Boulevard de Strasbourg
31000 TOULOUSE
341 928 836 RCS TOULOUSE

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2023

L'an 2023,

Le 22 décembre,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société DILOY'S, société anonyme au capital de 500 000 euros, divisé en 2 500 actions de 200 euros chacune, dont le siège est 2, Boulevard de Strasbourg, 31000 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 6 décembre 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain DILOY, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Jennifer DILOY et Monsieur Kévin DILOY, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry CAZEAUX est désigné comme secrétaire.

La Société à responsabilité limitée AUDIT PLUS CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.



En conséquence, l'Assemblée, réunissant la totalité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Le Président rappelle que les administrateurs ont reçu le 27 novembre 2023 la lettre de démission de Monsieur Thierry CAZEAUX de ses fonctions d'administrateur et de Directeur général délégué de la Société avec prise d'effet le 31 décembre 2023.

TC AD KD JD

Le Président expose que :

- au 31 décembre 2023, date de prise d'effet de la démission de Monsieur Thierry CAZEAUX, le nombre des administrateurs restant en exercice se trouvera réduit à deux membres et qu'en conséquence il deviendra inférieur au minimum légal prévu par l'article L. 225-24 du Code de commerce,
- il conviendrait, dans ces conditions, d'anticiper la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration, en adjonction aux membres actuellement en fonction.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

- Monsieur Kévin DILOY, demeurant 4, avenue de la Gare – Villa 20 à GARIDECH (31380),
- Madame Jennifer DILOY, demeurant 6, rue Angel Bettini Del Rio – Résidence le Clos des Fées – Bât A – Appartement 1211 à L'UNION (31240),

pour une période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

T.C

AD

KD

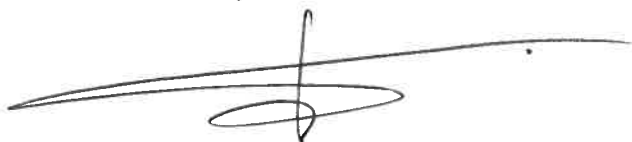
JD

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président,
Alain DILOY**

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a sharp upward stroke on the right.

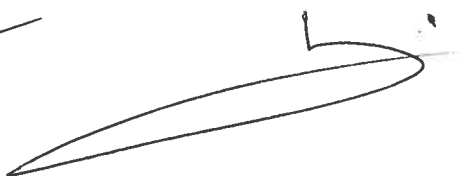
**Le Secrétaire,
Thierry CAZEAUX**

A long, horizontal handwritten signature in black ink, with a small loop in the middle and a long horizontal stroke extending to the right.

**Les scrutateurs,
Jennifer DILOY**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several horizontal strokes on the right.

Kévin DILOY

A long, horizontal handwritten signature in black ink, with a small loop in the middle and a long horizontal stroke extending to the right.